



Groupe de travail 15/02

Formation Professionnelle Un écart entre la théorie et la pratique

La CFDT a ouvert le groupe de travail « Formation Professionnelle » par une déclaration préalable dont voici la teneur :

« Les deux principaux points de l'ordre du jour que vous nous proposez, concernent pour l'un, la mise en place des formations en alternance par la réforme des arrêtés des formations initiales et pour l'autre, les perspectives et bilan de la formation.

Les premiers stages en alternance ont mis en évidence les points faibles de cette organisation :

- *Indemnités de stage insuffisantes*
- *Saturation d'accueil à l'ENBD La Rochelle*
- *Défaut d'informations*
- *Impréparation des directions d'accueil à gérer le stage pratique*
- *Mauvaise synergie entre les différents acteurs de la formation*

Cet état de fait montre l'urgence qu'il y a à ré-associer réellement tous les acteurs à la mise en œuvre de la formation.

Par ailleurs les directives des nouveaux arrêtés de formation visent prioritairement et essentiellement la formation théorique. La CFDT considère que l'organisation de formations alternées conforte le rôle de la formation pratique, l'administration doit donc lui fixer un cadre, des objectifs et des moyens.

Quant au bilan 2001, son constat chiffré montre que les volumes d'heures de formation continue sont très inégalement répartis. Plus un agent a bénéficié d'une formation initiale longue et qualifiante, plus il bénéficie d'un volume important de formation continue. A contrario, les agents de catégorie C bénéficient de moins d'actions de perfectionnement, d'adaptation et de préparation aux concours. Une analyse plus fine s'impose afin de prendre les dispositions qui rétabliraient l'équité.

La CFDT demande la mise en place d'un compte épargne formation individuel, dévolu aux actions de formation optionnelles.

Nous souhaitons revenir sur le déroulement du concours d'inspecteur 2002 qui par certains aspects entraîne notre administration vers des dérives condamnables.

Les résultats du dernier concours interne d'inspecteur font ressortir un âge moyen des candidats admis de plus en plus bas.

Par ailleurs nous avons eu plusieurs retours de candidats admissibles comme quoi la question suivante leur aurait été posée à l'épreuve d'oral :

« Que pensez-vous apporter de plus à l'administration des douanes par rapport à des candidats plus jeunes et plus diplômés ».

Cette question, malvenue compte tenu des résultats finaux du concours, laisse à penser que l'administration recherche des inspecteurs plus jeunes et mieux diplômés, ouvrant ainsi la voie à une certaine forme de discrimination.

(âge moyen des candidats reçus = 32 ans et 7 mois, âge moyen des candidats de la liste complémentaire = 34 ans et 8 mois).

Enfin, nous souhaitons que le plan de qualification ministériel au titre de 2002 s'applique dans sa totalité pour bénéficier aux candidats classés sur les listes complémentaires. »

Cette déclaration a retenu l'attention de tous les participants. M. Bonnet qui présidait la réunion s'est montré réceptif à nos informations concernant le concours d'inspecteur. Il a tenu à déclarer qu'aucune consigne n'avait été donnée aux jurys pour inclure un critère d'âge dans le recrutement des inspecteurs internes. Néanmoins, la question posée à l'oral n'est pas des plus heureuses et la direction générale effectuera une série de statistiques pour vérifier qu'un éventuel glissement vers le bas de l'âge moyen des lauréats ne s'instaure pas de manière pernicieuse.

Concernant le plan de qualification ministériel (+ 37 promotions en A pour la douane au titre de 2002), nous apprenons qu'il est déjà inséré soit au titre des listes d'aptitude, soit dans les 38 internes admis. Cela nous fait « une belle jambe », encore heureux que nous soyons dans des périodes « fastes » de recrutement !

Nous voyons là une première manifestation de l'écart qui existe entre la théorie (requalification, forts recrutements) et la pratique (seulement 38 A en interne).

Sur le bilan, le déficit de formation pour la catégorie C s'explique selon l'administration par une moins forte demande de la part de ces agents.

La CFDT a alors précisé son idée de compte épargne formation (CEF), dans lequel l'agent disposerait d'un droit à formation égal à 10 % du temps de travail comme le revendique la CFDT (soit environ 20 jours cumulables par an). Ce capital de jours de formation serait utilisé dans le cadre de la formation continue de l'agent (formation dispensée à la demande de l'administration et formation de son choix).

Il nous semble qu'il faut créer ce cadre concret qui permettrait d'atteindre les objectifs fixés (droit à la formation pour tous).

La CGT souhaite une photographie de tout le dispositif de la formation en douane. Elle évoque la nécessité de créer un module pour recadrer l'action de la douane en ce qui concerne le contrôle des personnes. Estimant que 10 à 15 % des douaniers votent FN, la CGT pense qu'il faut être vigilant dans les écoles et les services pour ne pas laisser passer des comportements et des propos inadmissibles.

La CFDT relève que si écarts il y avait, cela pourrait également nuire à l'administration en terme d'image ; il en va donc aussi de sa responsabilité d'éviter que des dérives aient lieu.

M. Bonnet ne souhaite pas interférer dans le champ politique, il rappelle le devoir d'impartialité de l'administration. Néanmoins, il rappelle que le devoir de tout fonctionnaire est de ne pas porter atteinte au respect de la personne humaine, des convictions religieuses ou des races, même sur le ton de la plaisanterie.

Par la suite on arrive au débat sur l'utilité ou non de procéder à un « turn over » des formateurs permanents des écoles. Pour la CFDT, il est clair que le temps passé à enseigner n'est pas un critère décisif pour juger de la qualité de l'enseignement fourni.

Certes, le formateur ne doit pas être déconnecté du terrain. Pour cela, la CFDT demande qu'à chaque enseignant soit garantie une possibilité d'immersion régulière et programmée dans les directions.

L'administration reconnaît qu'il n'y a pas de vérité absolue et que le problème de la « déconnexion » dépend surtout des matières enseignées.

Autre débat, ouvert par la CFDT, celui de la cohésion du système de formation notamment avec la mise en place des stages en alternance.

Il nous apparaît nécessaire d'instaurer une plus grande cohésion entre les différents acteurs de la formation. Des rencontres entre les enseignants et les rédacteurs FP chargés de la mise en application du stage

pratique nous semblent primordiales pour donner une cohérence d'ensemble aux stages en alternance dans l'intérêt des stagiaires.

De même, les directives administratives doivent être partagées entre tous les acteurs (enseignants, rédacteurs FP, tuteurs) ce qui ne semble pas être le cas à l'école de Rouen où de la rétention de note subsisterait !

A ces interventions motivées des représentants de la CFDT, M. Bonnet admet que la cohésion est un gage d'efficacité. Il partage avec nous le souhait que les bonnes intentions ne restent pas au stade de la théorie mais trouvent une application concrète sur le terrain. Dont acte !

On arrive alors à la refonte des arrêtés de formation des agents de constatation et des contrôleurs qui a pour but d'ouvrir dans les textes ces formations au principe du stage en alternance. Outre notre intervention liminaire, nous avons souhaité avec FO et l'accord tacite des autres organisations syndicales, que l'épreuve de tir et de sécurité soit scindée en deux notes distinctes, nous estimons que les agents de la surveillance doivent posséder des compétences dans chacun de ces domaines.

Notre proposition est acceptée, chaque épreuve aura un coefficient de 1,5 et l'obtention de la moyenne sera nécessaire pour chacune.

D'autre part, nous avons obtenu la garantie d'un stage d'une durée de 4 mois minimum pour le stage théorique de catégorie C, alors que la rédaction initiale ouvrait la porte à un stage de 2 mois.

La CGT a fait acter dans les textes le rôle décisionnel de la CAP pour les titularisations ou les renouvellements de stage, de manière à codifier dans les textes ce qui se passe dans la pratique.

La proposition de FO d'une entrée différée en stage des catégories B internes a été rejetée par l'ensemble des autres OS et par l'administration. Pour abaisser les charges des écoles, la CFDT pense qu'il serait plus judicieux de supprimer pour les internes qui ne changent pas de branche, le stage de CP.

SUD a prêché dans le désert pour que la note de stage pratique soit supprimée. Cette proposition, si elle était retenue, priverait les stagiaires d'une possibilité supplémentaire d'obtenir la moyenne générale.

La CFDT a fait part de ses craintes que l'empilement des cours comprime le nombre d'heures réservé au sport à l'école de La Rochelle. M. Sennelier nous assure que le sport ne pâtit pas de l'extension de la formation « sécurité et tir ». Les proportions 20h-sport, 20h-tir, 20h-sécurité sont respectées à l'ENBD.

Nous sommes intervenus pour exprimer à nouveau notre demande de création de postes de permanents formateurs au sein des interrégions. Faute de temps, nos interrogations sur la mise en place de la RTT à l'école de Rouen n'ont pu être débattues en séance mais, sur notre intervention, elles feront l'objet d'une réponse ultérieure.

Deux autres informations :

- l'IFOP a choisi la douane pour réaliser une enquête sur la formation des agents de l'Etat, 1500 questionnaires anonymes seront distribués aux agents de catégorie C ;
- une application informatique nommée CLAF va entrer en application début 2003 pour l'inscription en ligne des actions de formation.

Cette réunion a confirmé les difficultés de l'administration à allier la pratique et la théorie. Ces écarts, à faire coopérer tous les acteurs de la formation ensemble, résultant plus d'une absence de volonté politique que d'une soi-disant lourdeur logistique (sic). De plus, l'administration a confirmé les difficultés d'assurer des formations pratiques de qualité sur des sites en pénurie d'effectif où les stagiaires sont mis en situation active immédiatement. Les réalités de terrain (effectifs, moyens, missions) sont là pour le rappeler !

DERNIERE MINUTE

Nous apprenons par nos représentants dans les écoles, (la DG aurait au minimum pu nous en avertir !), que les stages de recyclage des CP nommés par tableau d'avancement sont supprimés.

De nombreux agents nous avaient signalé ces stages, comme parfaitement inutiles (il existe une formation spécifique pour les nouveaux chefs de poste), en particulier pour les OP/CO.

Nous étions intervenus depuis 3 ans à maintes reprises auprès de la DG sur ce sujet.